

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

10/11/2017

2017- 5137

1. Intitulé du projet

Modification du Golf du Neuvic

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Haute Corèze Communauté

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Mr Pierre Chevalier Président

RCS / SIRET

□□□□ □□□□ □□□□ □□□□□□

Forme juridique

Etablissement public

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
44 C Equipement sportif culturel 47 premiers boisements et défrichements	Extension golf public < 4 HA a) reconversion de sols 10850 M2

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Travaux de mise en sécurité des équipements et des personnes et allongement de la boucle de jeu pour l'homologation du Golf. Les travaux comprennent

1) Le Remaniement partiel du golf 9 trous avec création d'un nouveau trou (Trou N°4) et remaniement du trou N°3 sur une emprise nouvelle de 16 500 M2 (parcelle 0124 pro partie et parcelle 0001 pro partie) et l'abandon du trou N°7 intégré au compact .

2) Reconsidération des équipements pédagogiques existants (Practice+Compact) avec une réorientation des départs et axes de jeu du practice avec une modification des départs et des axes jeu du parcours compact sur leur emprise existante.

3) La démolition du hangar matériel existant avec abandon de son emprise et la construction d'un nouvel hangar attenant au bâtiment Sport Nature

L'emprise occupée par le Golf et ses délaissés passe ainsi de 22, 56 Hectares à 23,35 hectares.

Les travaux comprennent des déboisements 10850 M2, le retroussement de terres végétales, le nivellement en déblais remblais de faible hauteur 0,5 à 1,8 m. Le modelage, le drainage et le semis des nouveaux obstacles Green 700 M2, Bunker 900M2 Départs 900 M2 et des fairway 6000 M2.

4.2 Objectifs du projet

Sécuriser la circulation des joueurs et du personnel sur les parcours

Réorganiser le contrôle des flux des joueurs depuis le nouvel équipement sport nature (Accueil club House)

Créer un parcours compact touristique accessible à tout public non initié en lien avec la base de loisir

Sécuriser les riverains et réduire les nuisances phonique du local matériel.

Homologuer la boucle de 9 trous avec un allongement du PAR et de la longueur de trois trous

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les emprises nouvelles sont actuellement en bois de sylviculture de bouleau et les parcours existants sont maintenus en jeu pendant la phase Travaux.

Phase 1 travaux préalables, piquetages des nouveaux parcours et repérage du patrimoine naturel. Identification des emprises concernées par le déboisement, les terrassement et les écoulements de surface.

Phase 2 Déboisement partiel (trou 3 partiel et trou 4 fairway) enlèvement des grumes et valorisation des têtes et souches

Phase 3 Retroussement des terres, terrassements en déblais remblais, nivellement des obstacles de jeu.

Phase 4 Drainage des plateformes des green et bunker, mise en place des substrats; Construction du Hangar matériel

Phase 5 Remise en place des terres végétales, épierrages, semis des parcours, plantations, entretien de premier établissement. Démolition du hangar abandonné.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Fonctionnement des circulations du golf depuis les nouveaux équipements d'exploitation accueil des joueurs et hangar matériel.

Le golf continuera son fonctionnement actuel avec une exploitation tournée vers l'accueil touristique tout public et le maintien de la vie associative sportive et pédagogique.

Mutualisation des équipements d'entretien et d'accueil sport nature et golf.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le golf a été initié dès 1987 dans le cadre de travaux d'apprentissage du Lycée agricole de Neuvic. Il a été soumis à PC lors de la création des 9 trous en 1991.

Un nouveau PC a été instruit en 2010 lors de la création du bâtiment sports nature.

La parcelle 0124 récemment acquise par le maître d'ouvrage est intégrée à un plan de gestion. Une coupe des arbres est prévue en 2017 dans le cadre de ce plan de gestion.

Une autorisation de défrichement portera sur 10850 M2

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Golf existant emprise 22,56 Ha	
Golf après travaux 23,35 Ha	204 000 euros
Local matériel démolé 350 M2	70 000 euros
Local matériel construit 250 M2, Préau 100 M2	190 000 euros

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Commune de Neuvic 19
Route de la plage

Coordonnées géographiques¹

Long. 02°27'07" .. Lat. 43°38'40" ..

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Point d'arrivée :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Communes traversées :

Neuvic 19

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

Composantes du projet

Un parcours compact 9 trous 1100 ml et un practice créé en 1982 par le Lycée agricole; Local matériel ancienne bergerie.

Un parcours 9 trous PAR 35 2500 ml créé depuis et un nouveau club House intégrée au bâtiment sport nature PC 2012 construit en 2014

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le golf n'est intégré dans aucun site protégé. Il borde une partie du Lac de Triouzoune (400 Ha). Deux ZNIEFF de type 2 localisées à 2KM du golf occupent une partie des berges du Lac au Nord et au sud du Golf.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site inscrit sur la commune de Neuvic concerne le tour du Lac et ses paysages. La partie est du golf, le bâtiment d'accueil Sport Nature et le nouveau bâtiment matériel à construire sont dans le périmètre du site inscrit. cf Localisation et périmètre en annexe 4
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ressource en eau actuelle n'est pas modifiée. Le golf est alimenté par une petite retenue collinaire interne au golf qui suffit à l'irrigation au printemps et à l'automne (Bassin avec fond béton). Elle est complétée par un relevage des eaux du Lac de la Triouzourne pour subvenir au besoins de l'irrigation lors des périodes estivales plus sèches.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le nivellement général du site et les ruissellement actuels seront inchangés après le réaménagement du golf. Les drainages du green sont réalisés sur des sols en remblais issu du site. Les mares actuelles sont bétonnées et bénéficient de résurgences.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	NON: Les golf est aménagé avec un nivellement en déblais remblais équilibrés sur place. Compte tenu du relief existant et de la nature variable des sols et des roches potentielles le projet ne prévoie pas de terrassements importants et valorise au mieux les profils existants.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	NON: Les déblais issus du site sont de faible profondeur et inférieurs à 1,80 m. Les produits sont nivellés au bull pousseur pour corriger les profil en long des trous ou des obstacles.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le parcours a été dessiné en 1982 épousant au mieux les profils agricoles anciens du plateau comprenant cultures, pâturages et vergers en coteau. Des mares d'origine pastorales ont été valorisées en retenue d'eau d'irrigation et obstacles de golf. Le patrimoine naturel associé aux prairies, boisements et mares a été conservé ou amplifié par le golf en créant des zones libres résilientes non cultivées. Un suivi des mares est fait par un CPIE depuis 2011 (Lycée agricole BTS) avec protocole de gestion et de suivi du patrimoine associé aux mares (Cf annexe)
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le golf n'est pas dans un site Natura 2000, il fait l'objet d'un suivi régulier de son patrimoine sensible par un CPIE . Les espèces suivies sont associées à des mares artificielle, intgérées au golf depuis sa création. Ces espèces sont liées au mares créés et aux franges boisées limitrophes. Elles témoignent de leur compatibilité avec l'activité golf et ne sont donc pas impactées par cette activité golf. Ces mares ne sont pas impactées par les travaux de modification golf et des noues seront créées pour y conduire plus directement des eaux de surfaces actuellement drainées.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La Parcelle boisée 0124 est acquise pour le projet mais elle ne fait pas partie d'un plan de gestion. 16000 M2 sont acquis ou échangés pour la réalisation du projet , dont 10850 M2 seront déboisés pour la création des deux portions de fairway
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le golf est intégré à la Base de Loisirs de Neuvic et devient une de ses composantes sportive et touristique. La fréquentation actuelle du golf est une part assez faible de la fréquentation globale du site Sport nature. Son extension engendrera une fréquentation du golf en légère hausse (10 à 20% environ) mais celle ci est étalée sur l'année hors période de pointe de l'activité sport nature. L'impact trafic sera très faible (50 membres 40 passages annuels).
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les nuisances sonores sont liées au travail des machines d'entretien du golf. Elles sont généralement mobiles . Le local matériel actuel est proche de gîtes et fait l'objet d'un déplacement pour la quiétude de l'environnement des gîtes.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Nuisances marginales insensibles à l'extérieur du site lors de fumures organiques sur les green ou l'apport d'oligo éléments.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les seules émissions à considérer sont les gaz d'échappement générés par les déplacements des visiteurs, le matériel d'entretien du golf, (5 machines à 7 heures jours sur 200 jours) et enfin les pluvérisations sur les parcours de golf (ces pulvérisations sont encadrées par du personnel qualifié (applicateur et prescripteur)</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Il n'y a pas d'activité de process pour le golf, les rejets liquides potentiels sont liés au nettoyage du matériel d'entretien traité dans une aire de lavage</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Traité dans le bâtiment sport nature</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le déchets organiques sont compostés. Les autres déchets sont traités dans le cadre du recyclage des emballages</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le golf s'inscrit dans un relief ponctuellement boisé. Ce relief est composé d'un dôme planté en crête, de coteaux plantés sur les excarpements et d'une plaine plus ouverte. L'ensemble est ceinturé par des massifs boisés denses et les berges du Lac. La modification des parcours ne change pas les espaces percus du golf mais uniquement l'espace vécu depuis le trou N°2 et le futur Trou 3 . Les modifications des vues extérieures ne concernent que le trou 3 depuis le chemin de desserte des deux habitations incluses dans le périmètre du golf
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Retrait de 10 850 m2 de boisements au plan de gestion actuel convertis en espace sport nature trou N°3 du Golf

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Oui les activités de la base de Loisirs Sport Nature

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le golf de Neuvic comme de nombreux golf affiliés à la FFG appliquent la charte environnementale signée entre le ministère de l'environnement et la FFG. Cette charte vise à une bonne gestion des golfs avec une préservation de la ressource en eau et une gestion adaptée des espaces de jeu et des espaces libres pour améliorer la biodiversité avérée maintenant sur de nombreux golfs.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

NON, il existe déjà une observation du site; Le projet est une modification d'un golf existant et ancien. Le patrimoine naturel sensible est localisé principalement au niveau des mares et des petits fossés présents sur le site. Ceux-ci font l'objet d'un suivi par un CPIE conduit par les enseignants du Lycée agricole à l'origine du Golf. Les divers classes et les élèves en BTS font un suivi et un inventaire régulier des zones humides et des populations de batraciens associés à ces mares et fossés. Elles sont en évolution favorable. Les produits phyto sanitaires autorisés sur les golfs sont en restriction et le projet a pris en considération le patrimoine naturel dans son concept.

Le milieu naturel évolue depuis la création du golf avec un enrichissement global de son patrimoine

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Annexe n°1 : Cerfa 14734*03
Annexe n°2 : Plan de Localisation
Annexe n°3 : Photographies de la zone d'implantation
Annexe n°4 : Plan du Projet du Golf requalification 9 trous + 9 trous compact.
Annexe n°5 : Plan bâtiment Sport Nature & implantation nouveau local matériel
Annexe n°6 : Note de suivi environnemental CPIE
Annexe n°7 : Terminologie d'un parcours de Golf
Annexe n°8 : Charte FFG, Ministère de l'environnement
Annexe n°9 : Périmètre du site Inscrit

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Ussel

le,

13 Juillet 2017

Signature

Insérez votre signature en cliquant sur le car


GAIA CONCEPT
AGENCE NORD 69930
Tel. : 06 07 69 11 30

Haute Corrèze Communauté

HAUTE
-CORRÈZE
COMMUNAUTÉ

BUGEAT SORNAC MILLEVACHES AU COEUR
GORGES DE LA HAUTE-DORDOGNE
PAYS D'EYGURANDE
SOURCES DE LA CREUSE
USSEL - MEYMAC HAUTE-CORRÈZE
VAL ET PLATEAUX BORTOIS

Extension du Golf Public

Examen cas par cas



Formulaire Cerfa et annexes

Novembre 2017

Demande N°2017-005137



Cabinet Christophe Thurotte

Tel 06 07 69 11 30

Notice d'examen cas par cas du projet de modification du golf public du Neuvic

Contexte du projet

Localisation :

Le GOLF est établi sur la Commune de Neuvic (19160) au lieudit les plaines (parcelles cadastrées ZN 0001, 0002).

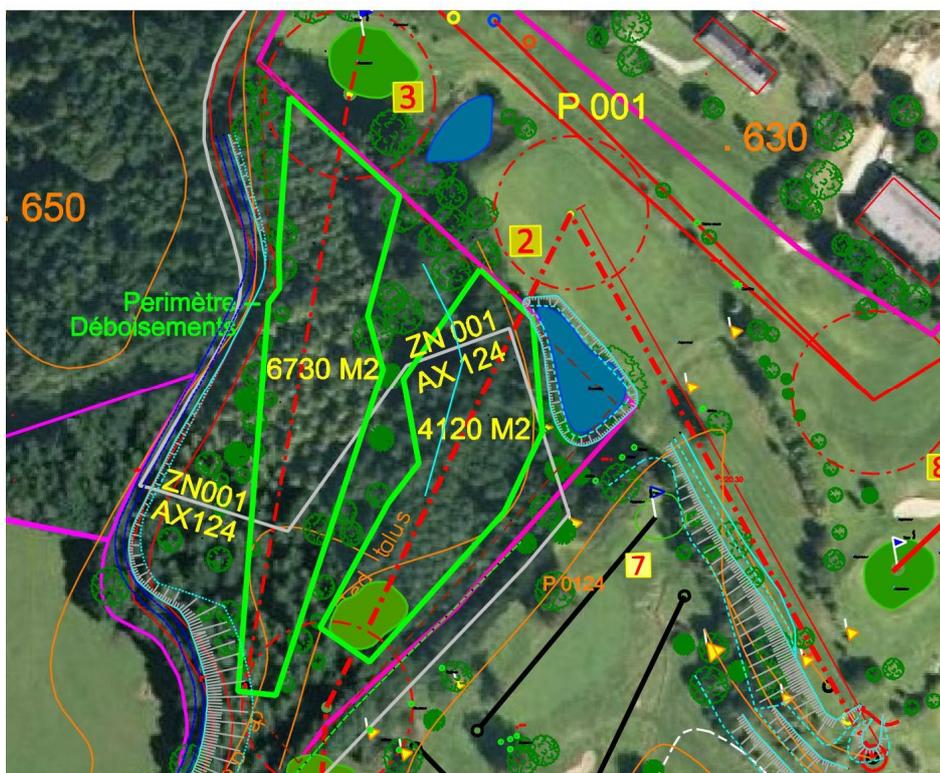
Objectifs du projet :

Le Golf actuel initié en 1980 par le Lycée agricole comme outil d'enseignement, est maintenant repris par Haute Corrèze Communauté dans le cadre de la base de Loisirs, il propose une boucle de jeu de 9 trous PAR 36 de 2500 ml et une boucle de 9 trous d'initiation de 735 MI; le trou N°9 est commun à ces deux parcours et pose un problème de sécurité et de temps de jeu pour une exploitation rationnelle. Il faut donc scinder les deux boucles pour un accès tout public.

Le parcours compact présente des trous croisés et des trajectoires dangereuses pour l'accès au practice. Les structures d'accueil (Club House, parking et réseaux) sont précaires et éloignées de l'accueil Sport Nature de la base de loisirs. Un regroupement des structures d'accueil a été défini par la Haute Corrèze Communauté nouveau maître d'ouvrage pour mutualiser les équipements et les moyens d'accueil et offrir un outil d'exploitation normalisé pour le public.

Caractéristiques générales du projet :

Le projet consiste en la modification du trou N°3 actuel en le redéployant sur deux nouveaux trous, le nouveau



Trou N°2 et le nouveau Trou N°3, par la valorisation la parcelle boisée AX 0124 acquise par la collectivité à cet effet. Le projet prévoit donc un redéploiement avec :

Trou N°2 utilisation des départs (TEE) existants avec création d'un fairway et d'un Green (sur la parcelle 0124 qui sera partiellement déboisée 4120 M2)

- Trou N°3 création de TEE et Fairway (sur parcelle 0001 localement boisée 6730 M2) avec utilisation du green existant pour construire le nouveau Trou N°3.

- L'ensemble des déboisements (Parcelle AX0124 et ZN0001) porte sur 10850 M2.

Liste des Annexes

- Annexe n°1 : Cerfa 14734*03
- Annexe n°2 : Plan de Localisation
- Annexe n°3 : Photographies de la zone d'implantation
- Annexe n°4 : Plan du Projet du Golf requalification 9 trous + 9 trous compact.
- Annexe n°5 : Plan bâtiment Sport Nature & implantation nouveau local matériel
- Annexe n°6 : Notes relatives au suivi environnemental CPIE
- Annexe n°7 : Emprise des déboisements
- Annexe n°8 : Terminologie d'un parcours de golf
- Annexe n°9 : Périmètre du site inscrit.
- Annexe N°10: Charte nationale golf et environnement

Annexe n°1 : Cerfa 14734*03

Annexe n°2 : Plan de Localisation.



Le Lac



Annexe n°3 : Photographies de la zone d'implantation



VUE INTERNES SUR LE GOLF

SEQUENCES OUVERTES



ET VUE SUR L'EMPRISE DES
NOUVEAUX PARCOURS
TROU N°3 ET PARCELLE 0124,
SEQUENCES FERMEES



Annexe n° 4 : Plan du Projet du Golf remanié à 9 trous.



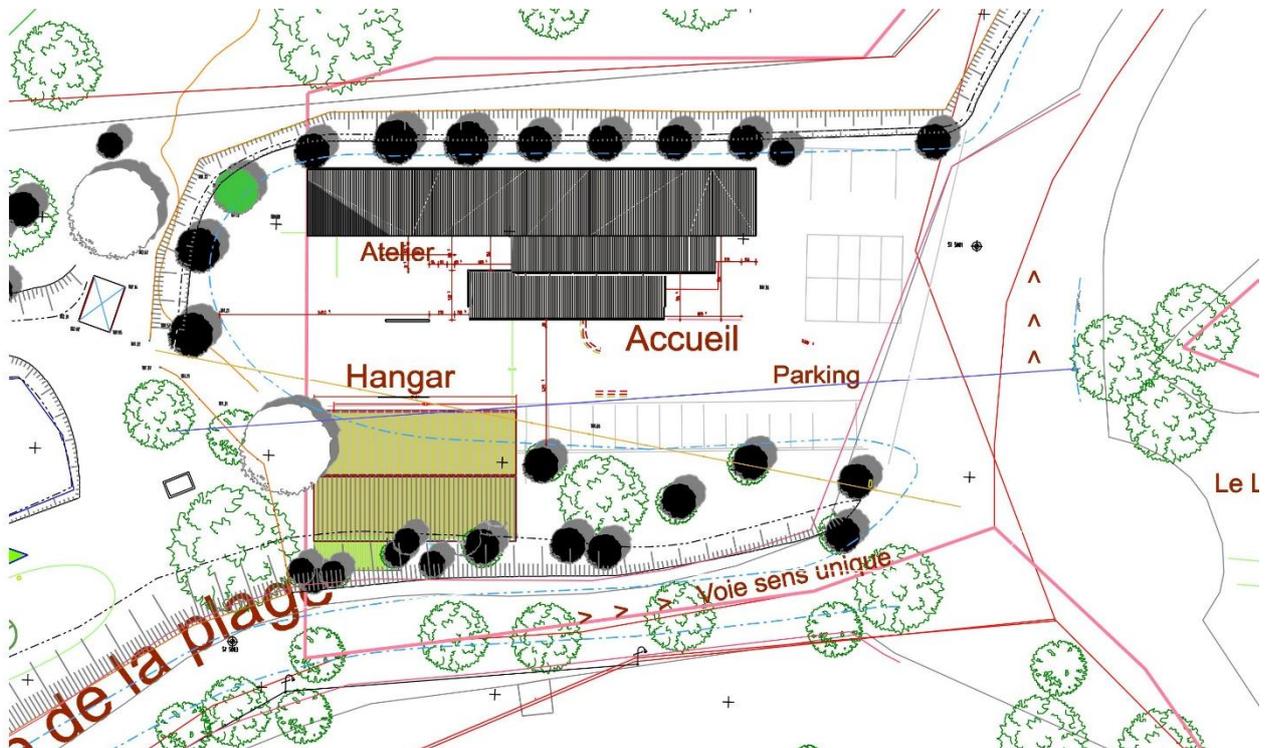
Annexe n°5 : Plan des abords du bâtiment Sport Nature existant

Situation existante

Le bâtiment sport nature est dans une entité enclavée par le relief et un rideau bocager au Nord et au sud, l'espace est ouvert vers le lac. Il est en contre bas de la route de la plage



Projet d'implantation du local matériel.



Annexe n°6 : Notes relatives au suivi environnemental CPIE.

A61 : Inventaire des amphibiens et odonates présents sur les mares proches du projet source BTS GPN Lycée

A62 : CPIE Corrèze Mars 2017. Golf de Neuvic Aire de l'étude de l'Observatoire des amphibiens Massif Central. Suivi depuis 07/2011 portant sur l'emprise globale du golf.

A63 : Liste des observations géo localisées CPIE 2016.

A64 : CPIE Corrèze Sept-Octobre 2017. Inventaire faune flore habitats naturels sur les parcelles de l'extension des parcours du Golf de Neuvic.

Annexe 61 : inventaire des amphibiens et odonates présents sur les mares

Inventaire des amphibiens et odonates sur les mares du golf de Neuvic		
Document de synthèse des observations faites d'Avril à Septembre sur plusieurs années par les classes BTS GPN du Lycée de Neuvic portant sur les deux mares proches du projet Mare 1 proche du green en partie Haute du Trou, Mare 2 en partie plus basse ceinturée de résineux et eaux plus acides. Dernière mise à jours des observations 2016 CPIE		

Espèces de batraciens observées sur les mares du golf	Tendance	Categorie Liste rouge FR
Crapaud commun Bufo bufo	→	LC
Grenouille agile Rana dalmatina	→	LC
Grenouille verte Pelophylax kl. Esculentus	→	NT
Grenouille "verte" non identifiée		
Grenouille de Lessona Pelophylax lessonae	→	NT
Grenouille rousse Rana temporaria	→	LC
Salamandre tachetée Salamandra salamandra	→	LC
Triton palmé Lissotriton helveticus	→	LC
Triton ponctué Lissotriton vulgaris	→	NT
Triton marbré Triturus marmoratus	→	NT

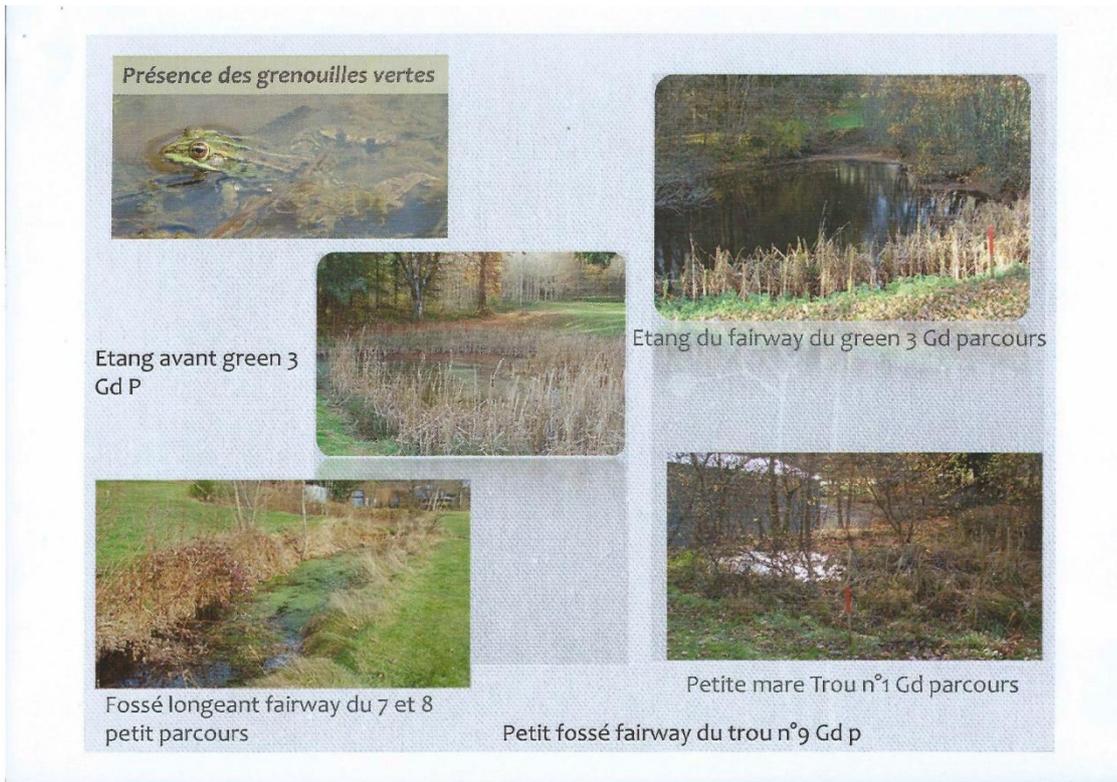
Odonates observés sur les mares et abords du golf	Tendance	Categorie Liste rouge FR
Aeschne mixte Aeschna mixta	→	LC
Agrion porte coupe Enallagma cyathigerum	→	LC
Anax empereur anax imperator	→	LC
Cordulie bronzée Cordulia aenea	→	LC
Leste		LC ??

LEGENDE

En danger critique	CR
En danger	EN
Vulnerable	VU
Quasi menacé	NT
Préoccupation mineure	LC
Données insuffisantes	DD

Annexe A62





Présence Grenouille rousse



Ponte et têtards



Petit fossé sur fairway 9 gd P



Présence de la Grenouille agile

Petite mare Green n°4 Gd P et près
bâtiment – Ponte mare sous départ
du green 7 Pt P



Présence de larve de salamandre

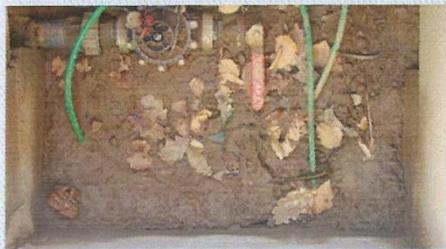


Mare du trou n°1 Gd P



Adulte de Salamandre tachetée
Green n°3 aperçue en nocturne

Crapaud commun et crapaud alyte



Regard du green n°3 Gd P



Zone Fairway du 4 Gd parcours



Crapaud alyte accoucheur Green n°3 Gd P

Localisé aussi près du club house :
4 individus (femelle et juvénile)

Annexe A63

A73	Golf de Neuvic	CPIE	liste observations batraciens 2016	19 Neuvic	19148 Golf	644029.82	6476985.31	E064N647	630	Triton marbré	Triturus marmoratus	adulte	oui	Observation visuelle
	CPIE_19_002_NEUVIC_00014	2	2/04/2016 JOUR	GOUT JACQUELINE	19148 Golf	644029.82	6476985.31	E064N647	630	Triton palmé	Lissotriton helveticus	adulte	oui	Observation visuelle
	CPIE_19_002_NEUVIC_00014	2	2/04/2016 JOUR	GOUT JACQUELINE	19148 Golf	644029.82	6476985.31	E064N647	630	Salamandre tachetée	Salamandrina salamandra	juvénile	oui	Observation noctur
	CPIE_19_002_NEUVIC_00014	14	4/04/2016 NUIT	GOUT J / GAUBLLOT G	19148 Golf	644029.82	6476985.31	E064N647	630	Triton marbré	Triturus marmoratus	adulte	oui	Observation noctur
	CPIE_19_002_NEUVIC_00014	14	4/04/2016 NUIT	GOUT J / GAUBLLOT G	19148 Golf	644029.82	6476985.31	E064N647	630	Triton marbré	Triturus marmoratus	adulte	oui	Observation visuelle
	CPIE_19_002_NEUVIC_00015	2	2/04/2016 JOUR	GOUT JACQUELINE	19148 Golf	644055.96	6476993.51	E064N647	630	Crapaud commun	Bufo bufo	adulte	oui	Observation visuelle
	CPIE_19_002_NEUVIC_00015	2	2/04/2016 JOUR	GOUT JACQUELINE	19148 Golf	644055.96	6476993.51	E064N647	630	Triton palmé	Lissotriton helveticus	adulte	oui	Observation visuelle
	CPIE_19_002_NEUVIC_00015	14	4/04/2016 NUIT	GOUT J / GAUBLLOT G	19148 Golf	644055.96	6476993.51	E064N647	630	Crapaud commun	Bufo bufo	adulte	oui	Capture
	CPIE_19_002_NEUVIC_00015	14	4/04/2016 NUIT	GOUT J / GAUBLLOT G	19148 Golf	644055.96	6476993.51	E064N647	630	Triton marbré	Triturus marmoratus	adulte	oui	Capture
	CPIE_19_002_NEUVIC_00016	2	2/04/2016 JOUR	GOUT JACQUELINE	19148 Golf	644044.91	6476962.98	E064N647	630	Triton palmé	Lissotriton helveticus	adulte	oui	Observation noctur
	CPIE_19_002_NEUVIC_00016	2	2/04/2016 JOUR	GOUT JACQUELINE	19148 Golf	644044.91	6476962.98	E064N647	630	Triton marbré	Triturus marmoratus	adulte	oui	Observation noctur
	CPIE_19_002_NEUVIC_00016	2	2/04/2016 JOUR	GOUT JACQUELINE	19148 Golf	644044.91	6476962.98	E064N647	630	Triton marbré	Triturus marmoratus	adulte	oui	Capture
	CPIE_19_002_NEUVIC_00016	2	2/04/2016 JOUR	GOUT JACQUELINE	19148 Golf	644044.91	6476962.98	E064N647	630	Triton palmé	Lissotriton helveticus	adulte	oui	Capture
	CPIE_19_002_NEUVIC_00016	14	4/04/2016 NUIT	GOUT J / GAUBLLOT G	19148 Golf	644044.91	6476962.98	E064N647	630	Triton palmé	Lissotriton helveticus	adulte	oui	Capture
	CPIE_19_002_NEUVIC_00016	14	4/04/2016 NUIT	GOUT J / GAUBLLOT G	19148 Golf	644044.91	6476962.98	E064N647	630	Grenouille verte	Pelophylax lessonae	adulte	oui	Capture
	CPIE_19_002_NEUVIC_00017	2	2/04/2016 JOUR	GOUT JACQUELINE	19148 Golf	644097.53	6476861.25	E064N647	630	Grenouille verte	Pelophylax kl. Esculentu	adulte	oui	Observation noctur
	CPIE_19_002_NEUVIC_00017	2	2/04/2016 JOUR	GOUT JACQUELINE	19148 Golf	644097.53	6476861.25	E064N647	630	Grenouille rousse	Rana temporaria	adulte	oui	Capture
	CPIE_19_002_NEUVIC_00018	2	2/04/2016 JOUR	GOUT JACQUELINE	19148 Golf	644095.83	6476827.88	E064N647	630	Triton palmé	Lissotriton helveticus	adulte	oui	Capture
	CPIE_19_002_NEUVIC_00018	14	4/04/2016 NUIT	GOUT J / GAUBLLOT G	19148 Golf	644095.83	6476827.88	E064N647	630	Triton palmé	Lissotriton helveticus	adulte	oui	Capture
	CPIE_19_002_NEUVIC_00019	2	2/04/2016 JOUR	GOUT JACQUELINE	19148 Golf	644122.03	6476625.09	E064N647	630	Grenouille "verte" non ir	Pelophylax sp.	larve	oui	Aucun individu
	CPIE_19_002_NEUVIC_00019	14	4/04/2016 NUIT	GOUT J / GAUBLLOT G	19148 Golf	644122.03	6476625.09	E064N647	630	Grenouille rousse	Rana temporaria	larve	oui	Aucun individu
	CPIE_19_002_NEUVIC_00020	2	2/04/2016 JOUR	GOUT JACQUELINE	19148 Golf	644337.67	6476694.18	E064N647	630	Grenouille verte	Pelophylax kl. Esculentus	adulte	oui	Capture
	CPIE_19_002_NEUVIC_00020	14	4/04/2016 NUIT	GOUT J / GAUBLLOT G	19148 Golf	644337.67	6476694.18	E064N647	630	Grenouille rousse	Rana temporaria	adulte	oui	Capture
	CPIE_19_002_NEUVIC_00020	14	4/04/2016 NUIT	GOUT J / GAUBLLOT G	19148 Golf	644337.67	6476694.18	E064N647	630	Triton palmé	Lissotriton helveticus	adulte	oui	Capture
	CPIE_19_002_NEUVIC_00021	2	2/04/2016 JOUR	GOUT JACQUELINE	19148 Golf	644403.13	6476799.45	E064N647	630	Salamandre tachetée	Salamandrina salamandra	larve	oui	Capture
	CPIE_19_002_NEUVIC_00021	2	2/04/2016 JOUR	GOUT JACQUELINE	19148 Golf	644403.13	6476799.45	E064N647	630	Triton palmé	Lissotriton helveticus	adulte	non	Capture
	CPIE_19_002_NEUVIC_00021	14	4/04/2016 NUIT	GOUT J / GAUBLLOT G	19148 Golf	644403.13	6476799.45	E064N647	630	Triton palmé agile	Rana dalmatina	adulte	non	Capture
	CPIE_19_002_NEUVIC_00021	14	4/04/2016 NUIT	GOUT J / GAUBLLOT G	19148 Golf	644403.13	6476799.45	E064N647	630	Triton ponctué	Lissotriton vulgaris	adulte	non	Capture
	CPIE_19_002_NEUVIC_00021	14	4/04/2016 NUIT	GOUT J / GAUBLLOT G	19148 Golf	644403.13	6476799.45	E064N647	630	Grenouille "verte" non ir	Pelophylax sp.	adulte	non	Observation noctur
	CPIE_19_002_NEUVIC_00022	2	2/04/2016 JOUR	GOUT JACQUELINE	19148 Golf	644390.95	6476749.23	E064N647	630	Salamandre tachetée	Salamandrina salamandra	larve	non	Capture
	CPIE_19_002_NEUVIC_00022	2	2/04/2016 JOUR	GOUT JACQUELINE	19148 Golf	644390.95	6476749.23	E064N647	630	Triton palmé	Lissotriton helveticus	adulte	non	Capture
	CPIE_19_002_NEUVIC_00022	14	4/04/2016 NUIT	GOUT J / GAUBLLOT G	19148 Golf	644390.95	6476749.23	E064N647	630	Salamandre tachetée	Salamandrina salamandra	larve	non	Capture
	CPIE_19_002_NEUVIC_00022	14	4/04/2016 NUIT	GOUT J / GAUBLLOT G	19148 Golf	644390.95	6476749.23	E064N647	630	Triton palmé	Lissotriton helveticus	adulte	non	Capture

Annexe A64

Inventaire faune flore

habitats naturels sur les parcelles de
l'extension du parcours du golf de
Neuvic

Octobre 2017



CORRÈZE

Siège :

6 rue de l'Eglise 19 160 NEUVIC
T : 05.55.95.93.79 – F : 05.55.95.96.50

Antenne de Tulle

12 place Martial Brigouleix 19 00 TULLE
T : 05 55 20 88 89 – F : 05 55 20 88 90

Email : contact@cpiccorreze.com

Sommaire

Table des matières

1 – Introduction – préambule.....	3
1 – 1 Résumé non technique	3
1 – 2 Contexte et objectifs de l'étude	4
2 – Méthodologie.....	5
2 – 1 Aspects généraux	5
2 – 2 Evaluation écologique.....	5
3 – Inventaires de terrain.....	6
3 – 1 Les secteurs de prospection définis	6
3 – 2 Habitats et Flore.....	6
3 – 2a Inventaire	7
3 – 2b Enjeu floristique	9
3 – 3 Mammifères terrestres	10
3 – 3a Inventaire.....	10
3 – 3b Enjeu mammifères terrestres.....	10
3 – 4 Avifaune.....	11
3 – 4a Inventaire.....	11
3 – 4b Enjeu avifaune.....	12
3 – 5 Reptiles et Amphibiens	13
3 – 5a Inventaire et enjeu Reptiles	13
3 – 5b Inventaire et enjeu Amphibiens.....	14
3 – 6 Insectes et autres.....	16
3 – 6a Méthodologie	16
3 – 6b Inventaires	16
3 – 6c Enjeux entomologiques.....	17
4 - Evaluation écologique de la zone.....	18

Rédacteur : Jacqueline GOUT

1 – Introduction – préambule

Dans le cadre du projet d'extension du golf de Neuvic, le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement de la Corrèze a procédé à une évaluation écologique de la zone d'agrandissement en réalisant un inventaire faunistique et floristique de la parcelle en vue d'un aménagement de deux trous supplémentaires. Ces deux trous permettront de rendre deux parcours distincts.

Le site étudié occupe une surface de plus de 2,8 ha sur la partie gauche du parcours d'initiation/compact - pitch and putt.

Cette parcelle est classée en zone N jouxtant la zone Nt du parcours de golf sur le PLU de la commune de Neuvic (Juin 2010).

1 – 1 Résumé non technique

La zone d'extension étudiée présente, sur sa quasi-totalité, des plantations de résineux et de feuillus, avec en son centre un taillis d'essences feuillus.

Cet espace forestier comprend 22 espèces végétales (liste non exhaustive).

Il n'est pas noté la présence d'espèces protégées.

Le site ne présente pas un intérêt floristique significatif.

Proche du site, il est observé le développement de la Renouée asiatique (plante exotique envahissante) qui constitue une menace pour la biodiversité.

6 espèces de mammifères ont été recensées et observées sur la période étudiée.

Même si plusieurs espèces sont protégées à l'échelle nationale (Ecureuil, Hérisson, Chauves-souris), les intérêts mammalogiques sont faibles ; ces espèces étant toutes communes et non menacées de disparition à court terme.

Le site est utilisé par les oiseaux à la fois pour se reproduire et pour s'alimenter.

Actuellement, le terrain de jeu du golf est survolé par les rapaces comme la Buse variable, le Milan royal, le Milan noir.

Sur les trous n°3 du grand et petit parcours :

⇒ Les 2 plans d'eau existant attirent des oiseaux aquatiques, notamment en période de reproduction : les Canards colvert

⇒ Les enjeux herpétologiques (Reptiles et Amphibiens) sont en revanche forts.

Plusieurs espèces remarquables sont à noter : le Lézard des murailles, les Couleuvres à collier, la Couleuvre vipérine, la Couleuvre verte et jaune.

Chez les Amphibiens, Tritons palmés et marbrés, Crapaud alyte, Crapaud commun, Grenouille rousse, Grenouille agile, Salamandre et Grenouilles vertes ont été répertoriés, ils bénéficient de la présence de ces pièces d'eau et de la serbe, pour s'y reproduire. Ces batrachosites semblent favorables aussi aux insectes aquatiques et notamment aux libellules.

1 – 2 Contexte et objectifs de l'étude

L'intercommunalité « Haute Corrèze communautaire » a validé le projet d'extension du golf. Avant les années 80, ce parcellaire était rattaché à l'exploitation du lycée agricole Henri Queuille et était pâturé par des ovins. La parcelle est aujourd'hui composée de 5 boisements d'essences.

La mission confiée consiste à réaliser un état des lieux faune, flore, habitats, du site visant à définir le potentiel écologique du site. Ce potentiel est établi sur la base de l'analyse par inventaire de la faune et de la flore présente sur une période pas forcément propice à l'observation entre autre pour l'avifaune et les insectes.



Photo 1 : Vue aérienne du golf et du lac de la Triouzoune – Commune de Neuvic



En vert : parcellaire concerné par l'inventaire faune – flore

Cette zone et ses abords ne sont concernés par aucune protection particulière comme les ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique), site inscrit, ou d'espace naturel sensible.

2 – Méthodologie

2 – 1 Aspects généraux

Les relevés confiés au CPIE de la Corrèze sur la zone concernent :

- ⇒ La flore arborescente, arbustive et herbacée
- ⇒ La faune : mammifères, avifaune, insectes, reptiles et amphibiens

L'étude repose sur des relevés effectués pendant les semaines 39 et 40 de l'année 2017.

Groupes	Dates de passage	Conditions météo
Flore	27 septembre 2017	très beau – 22°
	4 octobre 2017	très beau – 21°
Mammifères	27 septembre 2017	id
	4 et 5 octobre 2017	id – venteux et frais
Avifaune	27 septembre 2017	id
	4 et 5 octobre 2017	id – venteux et frais
Amphibiens	4 et 5 octobre 2017	id – venteux et frais 13°
Insectes	5 et 6 octobre 2017	id – venteux et frais 13°

2 – 2 Evaluation écologique

L'évaluation globale de la qualité écologique du site est réalisée en croisant les statuts des espèces observées et des secteurs en prenant en compte le degré de sensibilité et de vulnérabilité vis à vis du projet.

L'évaluation se base sur les tendances évolutives des espèces animales (liste rouge, de rareté nationale ou/et régionale), la sensibilité des espèces par rapport au projet. Il en est de même pour la flore (réglementation nationale et régionale des espèces, liste rouge...)

Une attention a été portée sur la présence de plantes dites « envahissantes ».

3 - Inventaires de terrain

3 - 1 Les secteurs de prospection définis

⇒ Zone dite prioritaire :

Les investigations ont été menées sur 5 zones d'études définies par le schéma de plantations effectuées sur les parcelles.

⇒ Zone dite secondaire :

Les investigations ont été faites sur la lisière de ces parcelles attenantes à la partie « jeu » du golf actuel.

Le site a été expertisé sur la période automnale, ne permettant qu'un inventaire non exhaustif en particulier sur la faune.



Photo 2 : Secteurs prospectés

3 - 2 Habitats et Flore

L'habitat présente sur sa quasi-totalité un biotope artificiel sur substrat granitique : plantations principalement, avec en son centre un taillis mixte de résineux et à dominante de feuillus.

Plantations définies sur la strate arborescente :

1 - pour les résineux : Mélèze d'Europe (*Larix decidua*) – Douglas (*Pseudotsuga menziesii*) – Sapin pectiné (*Abies alba*) – Epicéa commun (*Picea abies*)

2 - pour les feuillus : Frêne

Les arbres représentent une couverture végétale très importante. La pénétration de lumière pour les plantations de Douglas et d'Epicéas est limitée engendrant une strate herbacée quasi absente sauf sur les zones d'éclaircies.

La zone des frênes est celle sur laquelle une strate herbacée s'est installée.

La Ronce commune (*Rubus fruticosus*) et les bryophytes recouvrent à 90% le site.

3 - 2a Inventaire

Les espèces inventoriées sur cette période automnale, ne sont pas considérées comme des espèces rares, remarquables ou protégées. La flore des strates herbacée et arbustive est une flore commune.

Ci-joint les critères pris pour classement en liste rouge (UICN 2012)

Les catégories de l'UICN pour la Liste rouge

EX: Espèce éteinte au niveau mondial

EW : Espèce éteinte à l'état sauvage

RE: Espèce disparue de métropole

Espèces menacées de disparition de métropole

CR En danger critique

EN En danger

VU Vulnérable

Autres catégories

NT: Quasi menacée (espèce proche du seuil des espèces menacées ou qui pourrait être menacée si des mesures de conservation spécifiques n'étaient pas prises)

LC: Préoccupation mineure (espèce pour laquelle le risque de disparition de métropole est faible)

DD: Données insuffisantes (espèce pour laquelle l'évaluation n'a pas pu être réalisée faute de données suffisantes)

NA: Non applicable (espèce non soumise à évaluation car (a) introduite dans la période récente ou (b) présente en métropole.



✿ : Renouée du Japon

Secteur : plantation de Frênes

Taxon	Nom commun	Statuts	Rareté	Cotation UICN	Protection
Viola sylvestris	Violette des bois	aucun	aucun	aucun	aucun
Melampyrum nemorosum	Mélampyre des bois	aucun	aucun	aucun	aucun
Rubus fruticosus	Ronce commune	aucun	aucun	aucun	aucun
Fragaria vesca	Fraisier des bois	aucun	aucun	aucun	aucun
Bryophyta sp	Bryophyte sp	aucun	aucun	aucun	aucun
Anemone nemorosa	Anémone sylvi	aucun	aucun	aucun	aucun
Geranium robertianum	Géranium herbe à robert	aucun	aucun	aucun	aucun
Alliaria petiolata	Alliaire officinale	aucun	aucun	aucun	aucun

Proche de cette plantation de frênes, nous pouvons noter la présence d'un Hêtre pourpre (*Fagus sylvatica purpurea*) de 180 ans classé « arbre remarquable » en 2016 par la DREAL Nouvelle Aquitaine et un Tulipier de Virginie (*Liriodendron tulipifera*) aussi âgé de 180 ans mais présentant des problèmes sanitaires.

Secteur : Taillis mixte

Taxon	Nom commun	Statuts	Rareté	Cotation UICN	Protection
Corylus avellana	Noisetier commun	aucun	aucun	aucun	aucun
Castanea sativa Miller	Chataîgnier commun	aucun	aucun	aucun	aucun
Quercus robur	Chêne pédonculé	aucun	aucun	aucun	aucun
Robinia pseudoacacia	Robinier faux acacia	aucun	aucun	aucun	aucun
Ilex aquifolium	Houx	aucun	aucun	aucun	aucun
Fraxinus excelsior	Frêne	aucun	aucun	aucun	aucun
Cytisus scoparius	Genêt à balai	aucun	aucun	aucun	aucun
Polygonatum multiflorum	Sceau de salomon	aucun	aucun	aucun	aucun
Rubus fruticosus	Ronce commune	aucun	aucun	aucun	aucun
Melampyrum nemorosum	Mélampyre des bois	aucun	aucun	aucun	aucun
Prunella vulgaris	Brunelle	aucun	aucun	aucun	aucun
Lonicera periclymenum	Chèvrefeuille des bois	aucun	aucun	aucun	aucun
Viola sylvestris	Violette des bois	aucun	aucun	aucun	aucun
Prunus spinosa	Aubépine noire	aucun	aucun	aucun	aucun
Galium odoratum	Aspérule odorante	aucun	aucun	aucun	aucun
Athyrium filix-femina	Fougère femelle	aucun	aucun	aucun	aucun
Glechoma hederacea	Lierre terrestre	aucun	aucun	aucun	aucun

Espèces envahissantes :

Proche de la parcelle, la Renouée asiatique 🌸 (*Renouera japonica*) est présente. Il faudra programmer une opération d'arrachage avant la coupe des arbres pour éviter toute propagation sur le terrain. Dans la parcelle, c'est le Robinier faux acacia (*Robinia pseudacacia*) qui s'est développé sur les pourtours du site et dans la zone du taillis.

La présence des deux espèces doit être prise en compte pour empêcher un développement encore plus important, surtout pour la Renouée qui est en catégorie 5 (la plus élevée) dans la liste des plantes envahissantes

5 : taxon invasif à distribution généralisée dans les milieux naturels non ou faiblement perturbés potentiellement colonisables, dominant ou co-dominant dans ces milieux et ayant un impact (avéré ou supposé) important sur l'abondance des populations et les communautés végétales envahies.

Secteur : plantations de résineux

90 % de la strate herbacée est recouverte par les ronces.

Quelques arbustes ont été recensés dans des zones d'éclaircies proches du chemin longeant la partie haute de la zone étudiée

Taxon	Nom commun	Statuts	Rareté	Cotation UICN	Protection
Picea abiès	Épicéa commun	aucun	aucun	aucun	aucun
Abies alba	Sapin pectiné	aucun	aucun	aucun	aucun
Larix decidua	Mélèze d'Europe	aucun	aucun	aucun	aucun
Pseudotsuga menziesii	Douglas	aucun	aucun	aucun	aucun
Corylus avellana	Noisetier commun	aucun	aucun	aucun	aucun
Robinia pseudoacacia	Robinier faux acacia	aucun	aucun	aucun	aucun
Ilex aquifolium	Houx	aucun	aucun	aucun	aucun
Fraxinus excelsior	Frêne	aucun	aucun	aucun	aucun
Rubus fruticosus	Ronce commune	aucun	aucun	aucun	aucun
Prunella vulgaris	Brunelle	aucun	aucun	aucun	aucun
Lonicera periclymenum	Chèvrefeuille des bois	aucun	aucun	aucun	aucun
Prunus spinosa	Aubépine noire	aucun	aucun	aucun	aucun
Athyrium filix-femina	Fougère femelle	aucun	aucun	aucun	aucun
Glechoma hederacea	Lierre terrestre	aucun	aucun	aucun	aucun

3 - 2b Enjeu floristique

L'habitat présent est très artificialisé par la présence des plantations.

L'inventaire met en évidence que peu d'espèces végétales et donc un **enjeu floristique très faible**.

3 – 3 Mammifères terrestres

3 – 3a Inventaire

Une prospection sur 2 jours a été faite, une sortie crépusculaire et une sortie nocturne sur la parcelle et proche de celle-ci. Il n'y a pas eu de prospection sur les micromammifères car elle nécessite la pose de pièges spécifiques et des passages fréquents.

Par contre, toutes les observations directes ou indirectes (traces et indices de présence) se rapportant aux mammifères ont été consignées.

Les animaux recensés sont les suivants :

- Le Chevreuil (*Capeolus capeolus*),
- Le Renard (*Vulpes vulpes*),
- Le Blaireau (*Meles meles*)
- La Genette (*Genetta genetta* : protégée au niveau européen par une directive datant du 21 mai 1992 mais également au niveau français par un arrêté ministériel datant du 17 avril 1981 qui la protège totalement sur le territoire français.). Hormis le Chevreuil dont des indices de présence ont été trouvés, les autres ont été vus proches de la parcelle.
- Le Hérisson (*Erinaceus europaeus*) sur les abords de la route menant aux habitations du lieu dit « les Plaines » longeant la parcelle (espèce protégée sur le plan national)
- L'écureuil roux (*Sciurus vulgaris*) niche dans les épicéas ainsi que la Martre forestière (*Martes martes*).

3 – 3b Enjeu mammifères terrestres

Evaluation des enjeux mammalogiques :

Une espèce est dite remarquable si elle apparaît :

1 - aux annexes II et IV de la Directive Habitats Faune Flore (CEE/92/43)

2 – sur la liste rouge UICN (CR/EN/VU/NT) des mammifères menacés en France.

Sur la base des observations, l'enjeu est **très faible** et les espèces sont très peu nombreuses.

3 - 4 Avifaune

3 - 4a Inventaire

Les relevés ont été réalisés essentiellement par observations visuelles directes en prospectant l'ensemble de la zone et sa lisière. Certains oiseaux ont été identifiés par leur chant.

A chaque passage de la prospection générale, les observations ont été faites pour compenser cette investigation tardive sur l'année.

L'avifaune de la zone d'étude se compose au moins des espèces suivantes :

Pie bavarde (*Pica pica*), Merle noir (*Turdus merula*), Geai des chênes (*Garrulus glandarius*), Rougegorge familier (*Erithacus rubecula*), Pinson des arbres (*Fringilla coelebs*), Corneille noire (*Corvus corone*), Buse variable (*Buteo buteo*), Pic vert (*Picus viridis*), Mésange bleue (*Parus caeruleus*), Mésange à longue queue (*Aegithalos caudatus*), Grive musicienne (*Turdus philomelos*), Rougequeue familier (*Erithacus rubecula*), Sittelle torchepot (*Sitta europaea*)

Observations antérieures à septembre 2017 : terrain de chasse pour le Milan noir (*Milvus migran*) et le Milan royal (*Milvus milvus*) et la Buse variable (*Buteo buteo*) sur le parcours actuel.

Les oiseaux hivernant dans cette zone sont le Pinson des arbres, le Rougegorge, la Sittelle.



Photo 3 : Zones où les oiseaux ont été observés

Les espèces sont dites remarquables si elles apparaissent :

1 – à l'annexe I de la Directive oiseaux :

Nom latin	Nom vernaculaire	Directive oiseaux	Liste rouge	Protection	Statut
Pica pica	Pie bavarde			x	TC
Garrulus glandarius	Geai des chênes				TC
Picus viridis	Pic vert			x	C
Sitta europaea	Sitelle torchepot			x	C
Turdus merula	Merle noir				TC
Fringilla coelebs	Pinson des arbres			x	TC
Corvus corone	Corneille noire				A
Erithacus rubecula	Rougegorge familier			x	C
Parus caeruleus	Mésange bleue			x	C
Aegithalos caudatus	Mésange à longue queue			x	C
Turdus philomelos	Grive musicienne				C
Phoenicurus ochruros	Rougequeue			x	C
Buteo buteo	Buse variable			x	TC
Milvus migran	Milan noir			x	TC
Milvus milvus	Milan royal			x	C
Anas platyrhynchos	Canard colvert				C

– sur la liste rouge UICN menacés en France ou sur la liste régionale : A : abondant TC : très commun C : commun

3 – 4b Enjeu avifaune

Les oiseaux d'eau se limitent aux Canards colverts (*Anas platyrhynchos*) qui viennent nicher sur les étangs du green du 3 du grand parcours actuel.

L'enjeu avifaune est relativement **faible**. Les oiseaux se rencontrent fortement sur la partie de la zone feuillue et dans la lisière de la parcelle contigüe au terrain de jeu actuel. Les boisements de résineux ne sont pas les milieux les plus favorables à une présence et diversité des espèces.

3 - 5 Reptiles et Amphibiens

3 - 5a Inventaire et enjeu Reptiles

Inventaire :

Au vu des pièces d'eau présentes sur le parcours et du milieu forestier proche du golf, ce sont principalement les Couleuvres qui ont été observées :

Couleuvre à collier (*Natrix natrix*), Couleuvre verte et jaune (*Hierophis viridiflavus*) et Couleuvre vipérine (*Natrix maura*), le lézard des murailles (*Podarcis muralis*) inscrit à l'annexe IV mais pas menacé en Limousin.

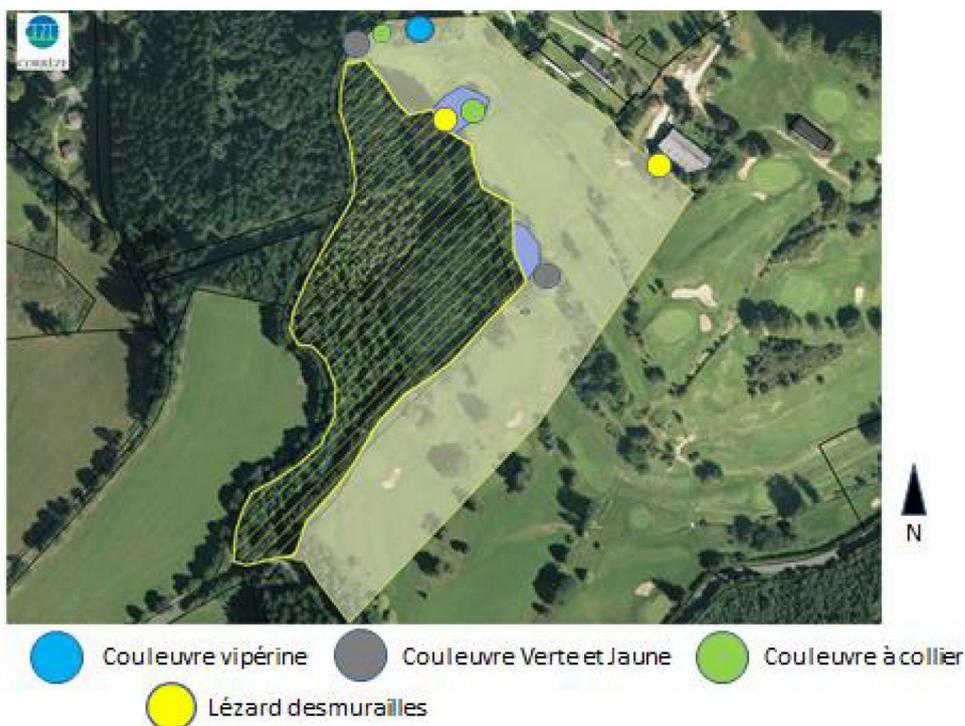


Photo 4 : Localisation des observations de Reptiles

Les espèces sont dites remarquables si elles apparaissent :

1 – à l'annexe IV de la Directive Habitats Faune Flore

2 – à l'article II de l'arrêté du 19/11/2007 fixant la liste des espèces d'amphibiens et reptiles protégés

3 – sur la liste rouge UICN des amphibiens et reptiles menacés en France

Nom latin	Nom vernaculaire	Statuts	Tendance	Cotation UICN	Protection	Stade
<i>Natrix maura</i>	Couleuvre vipérine	NT	↘	LC	nationale	adulte
<i>Hierophis viridiflavus</i>	Couleuvre verte et jaune	LC	↘	LC	nationale	adulte
<i>Natrix natrix</i>	Couleuvre à collier	LC	↘	LC	nationale	adulte
<i>Podarcis muralis</i>	Lézard des murailles	LC	→	LC	nationale	adulte

NT : Quasi menacée (espèce proche du seuil des espèces menacées ou qui pourrait être menacée si des mesures de conservation spécifiques n'étaient pas prises)

LC : Préoccupation mineure (espèce pour laquelle le risque de disparition de France métropolitaine est faible)

Enjeu reptiles :

Malgré la présence de milieux favorables proches de la parcelle étudiée (pièces d'eau : étangs, serbes, murets, souches) le nombre d'espèces rencontrées restent très faibles. L'enjeu concernant les reptiles sont **très faibles**.

3 – 5b Inventaire et enjeu Amphibiens

Les amphibiens se divisent en deux groupes : Anoures (Grenouilles et Crapauds) et Urodèles (Tritons et salamandres).

Le golf actuel est une zone d'étude des Amphibiens depuis 2012 sur laquelle le CPIE de la Corrèze applique le protocole « Pop Amphibiens » soit 3 passages (2 jours et une nocturne) pendant les périodes les plus favorables à l'observation.



Inventaire :

Les espèces présentes proche de la zone sur la partie haute sont :

Grenouille rousse (*Rana temporaria*), Grenouille agile (*Rana dalmatina*), Grenouille verte (*Pelophylax* sp), Crapaud commun (*Bufo bufo*), Crapaud commun épineux (*Bufo bufo spinosus*), Crapaud alyte ou accoucheur (*Alytes obstetricans*), Triton palmé (*Triturus helveticus*), Triton marbré (*Triturus marmoratus*) et Salamandre (*Salamandra salamandra*).

Ces animaux ont été observés sur la zone de jeu longeant le site étudié du fait de la présence de murets, serbe et étangs qui servent d'habitat de jour ou d'habitat de nuit et de sites de reproduction.

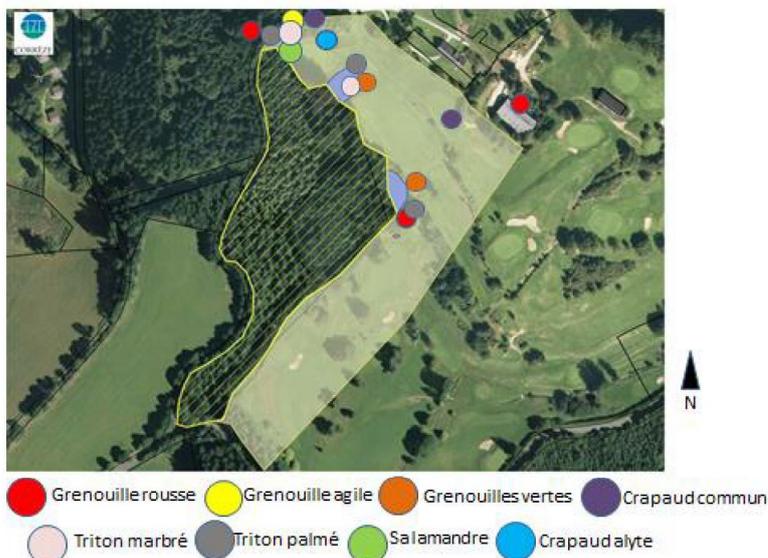


Photo 5 : Localisation des observations d'Amphibiens

Les espèces sont dites remarquables si elles apparaissent :

- 1 – à l'annexe IV de la Directive Habitats Faune Flore
- 2 – à l'article II de l'arrêté du 19/11/2007 fixant la liste des espèces d'amphibiens et reptiles protégés
- 3 – sur la liste rouge UICN des amphibiens et reptiles menacés en France

Nom latin	Nom vernaculaire	Statuts	Tendance	Cotation UICN	Protection	Stade
Rana temporaria	Grenouille rousse	LC	↘	LC	nationale	adulte /têtards
Rana dalmatina	Grenouille agile	LC	→	LC	nationale	adulte /têtards
Pelophylax sp	Grenouilles vertes	NT	↘	LC	nationale	adulte /juvéniles
Bufo bufo	Crapaud commun	LC	→	LC	nationale	adulte/ juvénile
Alytes obstetricans	Crapaud alyte	LC	↘	LC	nationale	Adulte
Salamandra salamandra	Salamandre tachetée	LC	↘	LC	nationale	adulte /larves
Lissotriton helveticus	Triton palmé	LC	↘	LC	nationale	ad/juv/larves
Triturus marmoratus	Triton marbré	NT	↘	LC	nationale	ad/juv/larves

NT : Quasi menacée (espèce proche du seuil des espèces menacées ou qui pourrait être menacée si des mesures de conservation spécifiques n'étaient pas prises)

LC : Préoccupation mineure (espèce pour laquelle le risque de disparition de France métropolitaine est faible)

Enjeu amphibiens :

Sur la zone proprement dite pour l'extension, les enjeux sont **très faibles**. Les amphibiens se localisent sur le parcours actuel dite zone d'étude secondaire. Cette forte diversité s'explique par une présence importante de batrachosites potentiels sur le terrain de golf, les murets, la qualité du milieu dans lequel ils évoluent et de l'eau.

3 – 6 Insectes et autres

3 – 6a Méthodologie

Sur une période peu favorable à l'observation, les investigations ont été faites par la pose de pièges simples au sol sur l'ensemble de la parcelle étudiée (en fonction du parcellaire de plantations) pour les populations d'insectes (coléoptères, etc...) et la chasse à vue pour les insectes (libellules, papillons...).

3 – 6b Inventaires

- Escargots : Cochlostome commun (*Cochlostoma semptempirale*) - Clausilie (*Clausilia* sp) – *Cepaea sylvatica*,
- Libellule écarlate (*Crocothemis erythracea*),
- Papillon citron (*Gonepteryx rhamni*) et papillon le Tircis (*Pararge aegeria*),
- Tabac d'Espagne (*Argynnis paphia*),
- Carabes (*Carabus* sp),
- Géotrupes des bois (*Geotrupes stercorarius*),
- Araignées (non identifiées),
- Fourmis rouges (*Solenopsis invicta*)...

Certaines espèces comme les carabes et les escargots sont très abondantes.

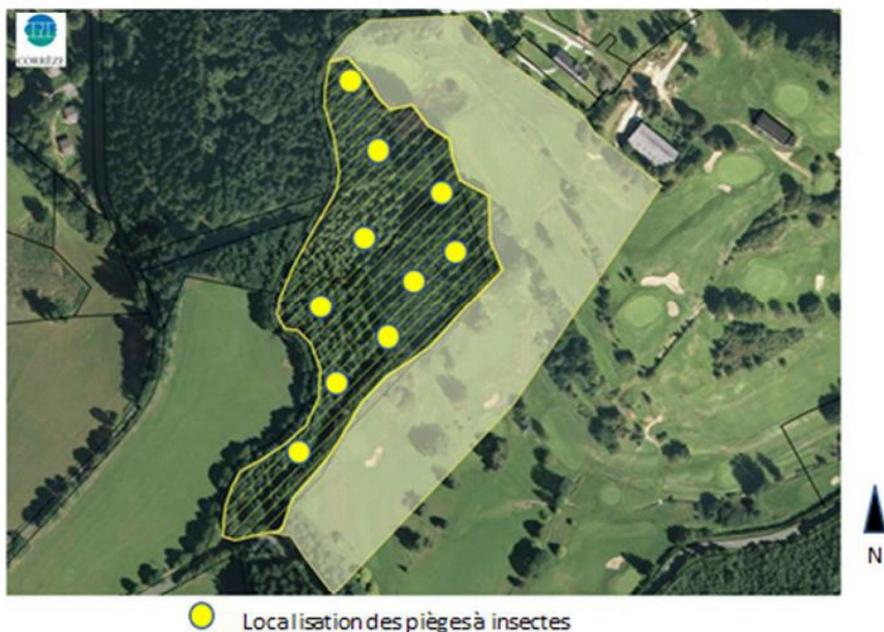


Photo 6 : Localisation des pièges à insectes

Les espèces sont dites remarquables si elles apparaissent :

- 1 – sur la liste des espèces protégées (arrêté du 22/07/1993 et du 23/04/2007)
- 2 – sur la liste rouge UICN des papillons de jour de France

Nom latin	Nom vernaculaire	Statuts	Tendance	Cotation UICN	Protection	Stade
Cochlostoma Sp	Cochlostome					adulte
Clausilia sp	Clausilie					adulte
Cepaea sylvatica	Escargot des forêts	LC		LC		adulte
Crocothemis erythracea	Libellule écarlate	LC		LC		adulte
Gonepteryx rhamni	Papillon citron	LC		LC		adulte
Pararge aegeria	Papillon le Tircis	LC		LC		adulte
Argynnis paphia	Papillon Tabac d'Espagne	LC		LC		adulte
Carabus violaceus	Carabe violet					adulte
Carabus nemoralis	Carabe des bois					adulte
Cychrus caraboides	Cychre					adulte
Pterostichus madidus	Carabe					adulte
Geotrupes stercorarius	Géotrupe des bois					adulte
Arachnides	Araignées sp					adulte
Solenopsis invicta	Fourmis rouges					adulte

LC : préoccupation mineure

3 – 6c Enjeux entomologiques

Au vu du peu d'espèces rencontrées, les enjeux sont **faibles**.

4 - Evaluation écologique de la zone

Les données collectées par les observations de terrain couplées à l'analyse de leur degré de protection permettent de dégager l'évaluation écologique cartographiée ci-dessous.



Photo 7 : Evaluation écologique de la zone d'étude

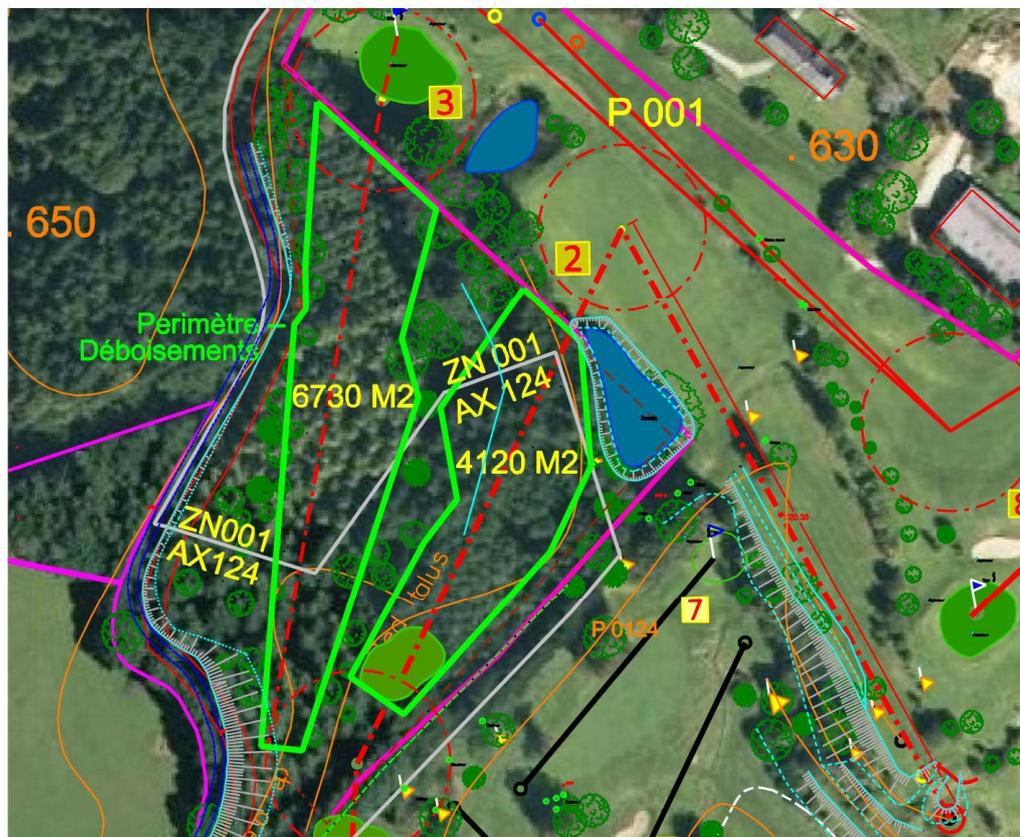
La zone principale (1) est en niveau écologique **faible** car les présences animales et végétales sont communes.

Une zone transitoire (2) se définit par un niveau écologique **moyen** dans la mesure où ce secteur assure un couloir écologique pour des espèces.

La zone d'étude secondaire où se situe la pratique du golf (3) est quant à elle de niveau écologique **fort** dans la mesure où des animaux protégés menacés d'extinction y sont présents.

La parcelle prévue pour l'extension du golf reste dans sa globalité en niveau écologique faible.

Annexe 7 Emprise des déboisements



Annexe 8 Terminologie d'un parcours de Golf

[B] ANATOMIE D'UN GOLF

1. Le parcours de golf

a) Du simple au sophistiqué

De quoi est composé un trou de golf ?

- d'une aire de départ (tee) ;
- d'une zone engazonnée, plus ou moins longue, de réception de la balle (fairway) ;
- d'un green ;
- d'obstacles (bunkers, plans d'eau, zones naturelles...).

Le Par : un trou de golf est caractérisé en premier lieu par sa longueur, mesurée en projection horizontale entre un repère fixe et le centre du green. La longueur ainsi mesurée détermine le Par du trou suivant le tableau ci-dessous établi par l'Association européenne de golf.

LONGUEUR EN MÈTRES		PAR
MESSIEURS	DAMES	
0 À 225	0 À 200	3
200 À 450	180 À 390	4
400 ET PLUS	360 ET PLUS	5

Le Par total du terrain est égal à la somme des Par des trous.
Exemple un parcours qui a 4 Par 3, 10 Par 4 et 4 Par 5 a un Par total de 72.

b) Les caractéristiques d'un parcours de golf

La réalisation de l'équipement est conditionnée par deux paramètres :

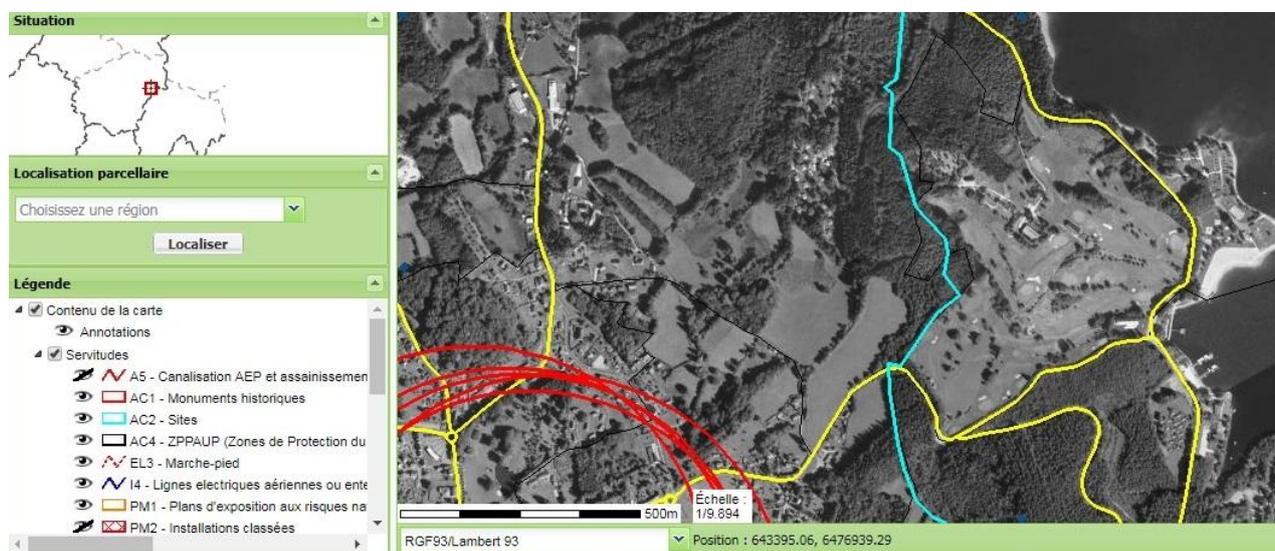
▶ TROU N° 13 – PARCOURS DE L'ALBATROS DU GOLF NATIONAL



Les surfaces

Elles se calculent au m² près, car elles sont déterminantes sur le coût total. La qualité de ces

Annexe 10 Périmètre du site inscrit



Les déboisements sont pour la majeure partie localisés en dehors du site inscrit.
Le local matériel actuel et le nouveau local matériel sont dans le périmètre du site inscrit. Le nouveau local matériel est ramené dans l'environnement proche du bâtiment sports nature et reprend des matériaux (bardage bois) et des formes similaires.

Annexe 10

www.ffgolf.org/Environnement/Notre-engagement

La ffgolf concrétise la volonté d'engagement de l'état et de ses partenaires associatifs pour une participation commune à la mission de service public de développement des activités physiques et sportives.

En véritable chef d'orchestre, la ffgolf s'implique auprès de ses clubs, ses licenciés, ses bénévoles pour organiser la pratique sportive et la découverte du golf par le plus grand nombre dans le respect des enjeux du développement durable.

En matière d'environnement, la ffgolf au travers sa commission statutaire « environnement », axe son action autour des piliers suivants :

- La préservation de la ressource en eau,
- La préservation de la biodiversité,
- Le développement durable.